

AFFAIRE N° 25. - Autorisation de passer un marché de gré à gré d'un montant de quatre millions trois cent quarante mille francs CFA (4.340.000 Frs) avec la COMPAGNIE MARSEILLAISE de MADAGASCAR pour la fourniture de 100 tonnes de riz nécessaire au fonctionnement des cantines scolaires pendant le deuxième semestre 1968;

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à passer un marché de gré à gré d'un montant de quatre millions trois cent quarante mille francs CFA (4.340.000) avec la COMPAGNIE MARSEILLAISE de MADAGASCAR pour la fourniture de 100 tonnes de riz nécessaire au fonctionnement des cantines scolaires pendant le deuxième semestre 1968.

- 100.000 kg de riz à 43 Frs 40 le kg 4 340.000 Frs

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Séant. Séss. le 4 octobre 1968
P. de Prézel par délégation
Le Secrétaire Général
signé: Ph. Kessler

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des affaires générales
signé: R. Robin